

**P**rocès-verbal d'un fait divers survenu à Joyeuse (Ardèche) le 14 août 1816, rédigé par Hippolyte Pavin , maire.

---

Du quatorze août mille huit cent seize , le maire de Joyeuse ayant été informé par la compagnie d'élite de cette ville qu'on faisait la farandole dans la rue du Four en criant , à la Marie-Louise, Marie-Louise Jaussoin habitante de ladite ville, rue du Four que la farandole rencontra près de sa maison, prit sans doute leur propos pour son compte, et en se tournant leur montra son derrière, que non contente de cette indécence , elle fit aux militaires des grimaces en leur hurlant après .Pour s'assurer de la vérité des faits le maire appela Marie Duchamp, fille d'Augustin Duchamp, qui confirma la sincérité de la plainte de ces militaires . D'après cette assurance et l'opinion plus qu'erronée et publiquement reconnue de ladite Jaussoin , qui semble avoir pris pour modèle , la conduite de la dame Luya son amie, le maire ordonna que ladite Jaussoin fut menée dans la prison pour y rester vingt -quatre heures, ce qui fut exécuté par le Sr Beaulieu ,gendarme et Bérard garde-champêtre pour cela commis.

signé : Pavin

Dudit jour et en que dessus à sept heures du soir par-devant nous, maire de la ville de Joyeuse s'est présentée Madlle Héléne Chalamon, épouse du Sr Scipion Combaluzier, laquelle nous a dit que ce soir, elle pria une troupe d'enfants battant du tambour ,de vouloir bien s'éloigner un peu afin de ne pas interrompre le sommeil de son petit nourrisson, que pour les décider plus vite , elle fit semblant de les poursuivre , que parmi ce nombre d'enfants, il y avait un petit-neveu de Marie Jaussoin, qu'à peine ces enfants se furent retirés , Marie Jaussoin vint en colère proférer publiquement au-devant de la maison de la plaignante et contre elle personnellement des propos les plus infâmes, les plus obscènes, en ajoutant en bada mais souviens-toi que tu le payeras, et si ne puis me venger d'une manière, je me vengerai de l'autre. Ces faits réunis confirment la méchanceté des sentiments, la perversité de l'opinion bien connue de ladite Jaussoin.

---

procès verbal.

Du quatre août mille huit cent seize la maire de Joyeuse ayant été informé par la compagnie d'élite de cette ville qu'en faisant la savandole dans la Rue de Four en venant vers le Roi, à Las marie Louise, Marie Louise Jassouin habitante de ladite ville, Rue de Four que la savandole venant près de la maison, prit sans doute leur propos pour son compte, et en se tournant leur montra son derrière, que non contente de cette indécence, elle fit à ces militaires des grimaces en leur passant après. pour s'assurer de la vérité de ces faits, la maire appella Marie Dechamps fille d'Augustin Dechamps, qui confirma la sincérité de la plainte de ces militaires. D'après cette assurance et l'opinion plus qu'ébranlée et publiquement reconnue de ladite Jassouin, qui semble avoir pris pour modèle, la conduite de la dame d'après son amie, la maire ordonna que ladite Jassouin fut menée dans la prison pour y rester vingt quatre heures, ce qui fut exécuté par le S<sup>r</sup> Beauvion gendarme et berard garde champêtre, pour cela commis.

L'avis <sup>mairie</sup>

Dud. jour et au que dessus à Sept heures du Soir par devant nous maire de la ville de Joyeuse Sont présente ~~deux~~ <sup>Mad<sup>lle</sup></sup> halene Chalumon épouse du S<sup>r</sup> Scipion Combastier, laquelle nous a dit que ~~le~~ <sup>ce</sup> Soir, elle prit une troupe d'enfants battant du tambour auprès de la maison, de vouloir bien s'éloigner un peu, afin de ne pas interrompre le sommeil de son petit nourrisson, que pour les décider plus vite, elle fit semblant de les poursuivre, que parmi ce nombre d'enfants, il y avait un petit neveu de Marie Jassouin, que sa peine en étant si souvent vêtue, Marie Jassouin vint sur les lieux pour braver publiquement au devant de la maison de la plaignante, <sup>et les braver personnellement</sup> les propos les plus insultants, les plus grossiers et les plus obscènes, en ajoutant as bada mais souvenez vous que tu le payeras, et si je ne puis me venger d'une manière, je me vengerai de l'autre. ces ~~faits~~ <sup>opérations</sup> viennent confirmer la méchanceté des sentiments, la perversité de l'opinion bien connue de ladite Jassouin.